

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021

Lundi, le 1^{er} mars 2021, se tient avec l'application ZOOM et à huis clos (public non-autorisé), autorisé en vertu de l'arrêté ministériel du ministère de la Santé et des Services sociaux relatif à la pandémie de la Covid-19, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette, présente virtuellement via l'application Zoom.

Sont présents virtuellement (via zoom):

M. le conseiller	Paul Pineault
Mme la conseillère	Sylvie Larouche
M. le conseiller	Germain Grenon
M. le conseiller	André Dufour
M. le conseiller	Philippe Dufour
M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste aussi virtuellement à la séance.

049-2021

Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021.

1.0 PENSÉE.

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 1^{ER} MARS 2021.

3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

3.1 Séance ordinaire du 1^{er} février 2021.

3.2 Séance spéciale du 2 février 2021.

3.3 Séance spéciale du 15 février 2021.

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

4.1 Projet de Règlement 501 – CPE – Présentation, dépôt et avis de motion.

4.2 CPE – Mandat d'architecture.

4.3 Vente d'une parcelle de terrain – Partie du lot 5 913 196 – Rue de Tremblant – Autorisation de signatures.

4.4 Vente d'une parcelle de terrain – Partie du lot 5 912 270 – Rue du Parc – Autorisation de signatures.

4.5 Vente d'une partie du lot 5 912 214 (Lac Tortue) – Autorisation de signatures.

5.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE :

5.1 Rapport incendie 2020 - Adoption.

6.0 TRANSPORT ROUTIER :

6.1 Programme triennal (2021-2022-2023) – Voirie.

6.2 Remplacement des lumières de rue – Demande d'aide financière – MRC du Fjord-du-Saguenay – Autorisation de signature.

6.3 Rue du Planeur – Mandat d'ingénierie.

7.0 HYGIÈNE DU MILIEU :

7.1 Vidange des étangs #2 – Secteurs urbain et alpin – Planification, gestion, support, échantillonnage – Mandat.

7.2 Formation – Eau potable.

8.0 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE :

8.1 Projet de Règlement 510 – Consultation publique – Contexte Covid.

8.2 Demande de dérogation mineure – Mme Huguette Dionne/M. Claude Gauthier – Terrain - 1^{er} chemin du lac Clair – Partie du lot 5 911 889.

8.3 Contrôle des insectes piqueurs – Renouvellement.

8.4 Programme "Fonds de mise en valeur des TPI" – Demande de résolution d'appui – Développement Falardeau.

8.5 Programme "Initiative canadienne pour des collectivités en santé" – Passerelle – Chute-aux-Galets – Autorisation de signature.

9.0 CORRESPONDANCE.

10.0 AFFAIRES NOUVELLES :

10.1 Vente de terrains – Rue Dufour – Autorisation de signature.

10.2 Motion de félicitations – Distillerie du Fjord.

10.3 _____

11.0 COMITÉS:

11.1 _____

11.2 _____

11.3 _____

12.0 ACCEPTATION DES COMPTES.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

050-2021 **Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021.**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

051-2021 **Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 2 février 2021, 18 h 15.**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 2 février 2021, 18 h 15, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

052-2021 **Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 15 février 2021, 19 h.**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 15 février 2021, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Projet de Règlement 501 – CPE – Présentation, dépôt et avis de motion.

M. le conseiller Philippe Dufour fait la présentation et le dépôt du projet de Règlement 501 et donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance ultérieure, adoption de ce règlement ayant pour objet la construction d'un bâtiment destiné à accueillir un Centre de la petite enfance (CPE) aux coûts de 1 116 793 \$ et d'autoriser un emprunt par billet de 1 116 793 \$ pour financer ce projet.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU

RÈGLEMENT 501

Ayant pour objet la construction d'un bâtiment destiné à accueillir un Centre de la petite enfance (CPE) aux coûts de 1 116 793 \$ et d'autoriser un emprunt par billet de 1 116 793 \$ pour financer ce projet.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-David-de-Falardeau souhaite procéder à la construction d'un bâtiment destiné à accueillir un Centre de la petite enfance (CPE);

CONSIDÉRANT que les fonds généraux de la municipalité sont insuffisants pour financer cette construction et qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour se procurer ladite somme;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt et d'utilité publics de réaliser la construction d'un bâtiment destinée à accueillir un Centre de la petite enfance (CPE);

CONSIDÉRANT qu'un dépôt et une présentation du projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} mars 2021.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu _____ que soit et est adopté le règlement portant le numéro 501 et il est par le présent règlement ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récité.

ARTICLE 2

Le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau décrète les travaux nécessaires à la construction d'un bâtiment destiné à accueillir un Centre de la petite enfance (CPE), soit :

CPE:

Architecture:

Exigences générales	58 875,00 \$
Conditions existantes/Civiles	126 614,00
Béton coulé en place	63 652,00
Maçonnerie	20 020,00
Métaux	2 500,00
Bois, plastiques et composites	159 227,00
Isolation thermique et étanchéité	80 142,50
Ouvertures et fermetures	50 400,00
Finition	86 880,00
Ouvrages spéciaux	2 420,00

Ingénierie:

Ventilation – Plomberie – Électricité 169 957,00

Profit et administration – Entrepreneur 65 655,00

Coût de construction

886 342,50 \$

Imprévus (10 %)

88 634,25

Honoraires professionnels (10 %)

88 634,25

SOUS-TOTAL:

1 063 611,00 \$

Taxes nettes (± 5 %)

53 182,00

TOTAL:

1 116 793,00 \$

(*) Le tout telle que l'estimation préparée par M. Yves Bernard, estimateur sénior, de la firme *Éric Painchaud, architecte*, jointe en annexe A, laquelle fait partie du présent règlement.

ARTICLE 3

Pour la construction d'un bâtiment destinée à accueillir un Centre de la petite enfance (CPE) mentionné à l'article 2, le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 116 793 \$ y compris les incidents, frais inhérents, contingences, honoraires professionnels, frais légaux, frais de financement et imprévus normaux.

ARTICLE 4

Pour se procurer les fonds nécessaires pour les fins du présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter par billets une somme maximale de 1 116 793 \$, remboursable en 20 ans.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une appropriation dans le présent règlement soit plus élevé que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut être utilisé pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante.

ARTICLE 6

Les billets, d'une valeur maximale de 1 116 793 \$ seront remboursés en 20 ans, seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général, pour et au nom de la municipalité et porteront la date de leur souscription.

ARTICLE 7

Les échéances en capital et intérêts seront payables au bureau de la municipalité.

ARTICLE 8

Les intérêts seront payables semestriellement. Les échéances en capital annuellement.

ARTICLE 9

Le conseil est autorisé à affecter à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement ou aux échéances en capital et intérêts en découlant toute contribution, revenus ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée au présent règlement.

ARTICLE 10

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 11

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu toutes les approbations requises et prévues par la loi.

Adopté à la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau tenue le ___^e jour du mois de mars 2021 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général.

**CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ANNEXE A

ESTIMATION DES COÛTS

Projet : Étude de faisabilité - Nouveau CPE, Saint-David-de-Falardeau
Révision au 23 février 2021
(N.D.: 6348-20)

Article	Nature des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Sous-total	Prix total
ARCHITECTURE						
Division 01 EXIGENCES GÉNÉRALES						58 875,00 \$
	Assurance de chantier (approximatif)	1	Lot	6 900,00 \$	6 900,00 \$	
	Conteneur de construction	1	Lot	7 000,00 \$	7 000,00 \$	
	Contremaître (autres temps que travailleur)	1	Lot	30 600,00 \$	30 600,00 \$	
	Services au chantier	1	Lot	8 200,00 \$	8 200,00 \$	
	Nettoyage périodique	1	Lot	1 400,00 \$	1 400,00 \$	
	Nettoyage final (3500 p ²)	1	Lot	1 575,00 \$	1 575,00 \$	
	Divers	1	Lot	3 200,00 \$	3 200,00 \$	
Division 02 CONDITIONS EXISTANTES/CIVILES						126 614,00 \$
	Excavation, remblai, compaction et drainage	1	Lot	33 246,00 \$	33 246,00 \$	
	Excavation stationnement, asphalte et terrain	1	Lot	74 270,00 \$	74 270,00 \$	
	Bordures, trottoirs et clôture	1	Lot	19 098,00 \$	19 098,00 \$	
Division 03 BÉTON COULÉ EN PLACE						63 652,00 \$
	Béton : Nouvelles semelles, mur et dalle	1	Lot	13 550,00 \$	13 550,00 \$	
	Coffrage : Nouvelles semelles et murs	1	Lot	20 000,00 \$	20 000,00 \$	
	Armature de fondation et treillis	1	Lot	11 500,00 \$	11 500,00 \$	
	Imperméabilisation	1	Lot	1 344,00 \$	1 344,00 \$	
	Isolation fondation, dalle et pare-vapeur	1	Lot	6 008,00 \$	6 008,00 \$	
	Entrepreneur général	1	Lot	5 400,00 \$	5 400,00 \$	
	Mise en place de dalle et pompe	1	Lot	5 850,00 \$	5 850,00 \$	
Division 04 MAÇONNERIE						20 020,00 \$
	Nouvelle maçonnerie de revêtement	1	Lot	20 020,00 \$	20 020,00 \$	
Division 05 MÉTAUX						2 500,00 \$
	Échelle au toit	1	Lot	2 500,00 \$	2 500,00 \$	
Division 06 BOIS, PLASTIQUES ET COMPOSITES						159 227,00 \$
	Murs extérieurs du périmètre finition en gypse	1	Lot	35 533,00 \$	35 533,00 \$	
	Murs porteurs, finition en gypse	1	Lot	11 040,00 \$	11 040,00 \$	
	Fermes de toit, pontage	1	Lot	57 333,00 \$	57 333,00 \$	
	Cloisons intérieures	1	Lot	17 521,00 \$	17 521,00 \$	
	Parapet et blocages	1	Lot	3 120,00 \$	3 120,00 \$	
	Ébénisterie	1	Lot	22 300,00 \$	22 300,00 \$	
	Marquise des entrées	1	Lot	12 380,00 \$	12 380,00 \$	

Division 07 ISOLATION THERMIQUE ET ÉTANCHÉITÉ					80 142,50 \$
Nouvelle toiture (Membrane)	1	Lot	27 800,00 \$	27 800,00 \$	
Revêtement métallique, gouttière et soffite	1	Lot	23 500,00 \$	23 500,00 \$	
Revêtement de fibrociment	1	Lot	15 275,00 \$	15 275,00 \$	
Isolation de plafond	1	Lot	9 345,00 \$	9 345,00 \$	
Uréthane du haut de mur	1	Lot	1 512,50 \$	1 512,50 \$	
Ventilation d'entretout	1	Lot	1 830,00 \$	1 830,00 \$	
Trappe d'entre toit et parcours	1	Lot	880,00 \$	880,00 \$	
Division 08 OUVERTURES ET FERMETURES					50 400,00 \$
Portes en acier/bois et quincaillerie	1	Lot	21 200,00 \$	21 200,00 \$	
Fenestration hybride	1	Lot	19 500,00 \$	19 500,00 \$	
Porte d'aluminium	1	Lot	9 700,00 \$	9 700,00 \$	
Division 09 DE FINITION					86 880,00 \$
Retombée de plafond en gypse (conduits) et plafond en gypse	1	Lot	2 170,00 \$	2 170,00 \$	
Plafond suspendu	1		20 100,00 \$	20 100,00 \$	
Plâtrage et peinture	1	Lot	25 400,00 \$	25 400,00 \$	
Couvre plancher de céramique/mur	1	Lot	4 500,00 \$	4 500,00 \$	
Revêtements de sol souple et plinthes	1	Lot	33 500,00 \$	33 500,00 \$	
Accessoires	1	Lot	1 210,00 \$	1 210,00 \$	
Division 10 OUVRAGES SPÉCIAUX					2 420,00 \$
Grille gratte-pieds	2	Lot	1 210,00 \$	2 420,00 \$	
INGÉNIERIE					169 957,00 \$
VENTILATION					
Climatisation, chauffage, calorifugeage et contrôle	1	Lot	69 430,00 \$	69 430,00 \$	
Sortie de sècheuse et hotte	1	Lot	1 596,00 \$	1 596,00 \$	
PLOMBERIE / Calorifugeage					
Entrée	1	Lot	6 476,00 \$	6 476,00 \$	
Distribution et accessoires	1	Lot	20 040,00 \$	20 040,00 \$	
Drainage	1	Lot	4 225,00 \$	4 225,00 \$	
Calorifugeage	1	Lot	4 700,00 \$	4 700,00 \$	
ÉLECTRICITÉ	1	Lot	58 990,00 \$	58 990,00 \$	
Éclairage et prises extérieures (autres que existantes)	1	Lot	4 500,00 \$	4 500,00 \$	

Sous-total 1 :	820 687,50 \$
Profits et administration de l'Entrepreneur (8%)	65 655,00 \$
Sous-total 2 :	886 342,50 \$
Contingences (15%)	132 951,38 \$
Sous-total anticipé :	1 019 293,88 \$
TPS (5%) :	50 964,69 \$
TVQ (9,975%) :	101 674,56 \$
Total :	1 171 933,13 \$

La présente soumission est de type sommaire et en lien avec les informations, reçues en date.

Elle ne constitue pas un engagement de prix final, celui-ci relevant des entrepreneurs et autres intervenants retenus par le client suite à des évaluations basées sur des plans, devis et informations, détaillés.

Par : Yves Bernard, estimateur senior et gestionnaire de projet
Date : 23 février 2021

053-2021

CPE – Mandat d'architecture.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte la solution d'affaire de la firme *EPA architecture* datée du 1^{er} mars 2021 pour les travaux d'architecture nécessaires à la construction du CPE Les Petits Cailloux selon le concept déjà élaboré, le tout au coût de 21 700,00 \$, (taxes applicables).

Le vote est demandé sur cette proposition:

POUR: M. le conseiller Paul Pineault
Mme la conseillère Sylvie Larouche
M. le conseiller André Dufour
M. le conseiller Philippe Dufour
M. le conseiller Richard Sirois

CONTRE: M. le conseiller Germain Grenon

Adoptée à la majorité des conseillers(ères).

054-2021

Vente d'une parcelle de terrain – Partie du lot 5 913 196 – Rue de Tremblant - Autorisation de signatures.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente d'une parcelle de terrain sur la rue de Tremblant d'environ 64 m² au prix de 37\$/m² excluant les taxes; que les frais de notaire et d'arpenteur inhérents soient et sont à la charge de l'acheteur; et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

055-2021

Vente d'une parcelle de terrain – Partie du lot 5 912 270 – Rue du Parc - Autorisation de signatures.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente d'une parcelle de terrain dans le secteur de la rue du Parc d'environ 228.6 m² au prix de 12,46\$/m² excluant les taxes; que les frais de notaire et d'arpenteur inhérents soient et sont à la charge de l'acheteur; et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

056-2021

Vente d'une partie du lot 5 912 214 – Lac Tortue - Autorisation de signatures.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente d'une partie de terrain d'environ 4 484 m² dans le secteur du lac Tortue au prix de 25 000 \$ excluant les taxes; que les frais de notaire et d'arpenteur inhérents soient et sont à la charge de l'acheteur; qu'une clause résolutoire obligeant la construction d'une résidence sur ce terrain à l'intérieur d'un délai de 18 mois soit incluse à l'acte de vente; et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

057-2021

Rapport incendie 2020 – Adoption.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que le Rapport annuel relatif à la sécurité incendie soit et est accepté tel que complété par le directeur du service incendie, M. Yan Pelletier, et déposé par le M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon le 1^{er} mars 2021. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

058-2021

Programme d'investissement triennal – Adoption.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adopte son plan triennal d'investissement en voirie 2021-2023, le tout tel que ci-bas résumé :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU					
TRIENNAL 2021-2023 - VOIRIE					
	TYPE D'INTERVENTION	2021	2022	2023	TOTAL
		Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
1er Rang	Infrastructure	10 000	10 000	10 000	30 000
	Asphaltage	20 000	N/A	N/A	20 000
2e Rang	Fossé	10 000	10 000	10 000	30 000
4e Rang	Couche D'usure (500m)	52 000	N/A	N/A	52 000
	Fossé	10 000	10 000	10 000	30 000
Bleuetière	Couche D'usure (600m)	63 000	63 000	63 000	189 000
	Fossé	5 000	5 000	5 000	15 000
Traverse	Infrastructure	40 000	40 000	40 000	120 000
Rues du village	Couche d'usure	10 000	22 000	82 000	114 000
Hirondelles	Infrastructure (250m)	30 000	N/A	N/A	30 000
	Asphalte (250m)	N/A	50 000	N/A	50 000
	Couche D'usure (300m)	N/A	30 000	N/A	30 000
Duperré	Couche D'usure (100m)	10 000	N/A	N/A	10 000
Rues - Secteur alpin	Asphaltage - de Vail (350m)	60 000	60 000	60 000	180 000
	Étude - Chamonix	10 000			10 000
	Infra Asphalte d'Insbruck (250m)		30 000	50 000	80 000
		330 000	330 000	330 000	990 000

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

059-2021

Remplacement des lumières de rue – Demande d'aide financière – MRC du Fjord-du-Saguenay – Autorisation de signature.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, la demande d'aide financière à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour le projet de remplacement des lumières de rue à DEL dans le cadre du Programme d'aide financière pour soutenir le développement durable. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

060-2021

Rue du Planeur – Mandat d'ingénierie.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte l'offre de service de WSP du 11 septembre 2020 pour effectuer l'ingénierie (plans et devis détaillés) concernant la nouvelle rue du Planeur au coût de 6 825,00 \$, (taxes applicables); que la firme WSP soit et est autorisé à présenter, pour et au nom de la Municipalité, la demande de certificat d'autorisation nécessaire à ces travaux; et que la Municipalité s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à la fin des travaux une attestation signée par un ingénieur de la conformité des travaux avec l'autorisation accordée. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

061-2021

Vidange des étangs #2 – Secteurs urbain et alpin – Planification, gestion, support, échantillonnage – Mandat.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte l'offre de *Les Produits B.C.C. inc.* du 7 octobre 2020 pour la planification, la gestion, le support et l'échantillonnage pour les boues municipales des étangs #2 des secteurs urbain et alpin lors de la vidange de ces étangs au coût de 15 811,66 \$, (taxes applicables). Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

062-2021

Formation – Eau potable.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise les employés municipaux suivants, à participer à la *Formation OST – Traitement complet d'eau de surface* qui se tiendra du 23 mars au 29 avril prochains au coût de 1 165,00 \$ (plus les taxes applicables) par personne, soit:

- Romain Normandin
- Sébastien Pouliot
- Kathleen Tremblay

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Municipalité de Saint-David-de-Falardeau
Règlement 510
Consultation écrite
(COVID) – 15 jours.

Pour faire suite à l'adoption du premier projet de Règlement 510 le 18 janvier dernier et à l'avis public du 11 février 2021 par lequel était annoncée une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours à propos de ce projet de règlement, laquelle prenait fin aujourd'hui le 1er mars 2021 à 12 h (midi), la présente vise à confirmer au conseil qu'aucun commentaire ou questionnement écrit (ni verbal d'ailleurs) n'a été reçu à ce sujet.

Et j'ai signé à St-David-de-Falardeau, ce 1er mars 2021, 13 h 30.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

063-2021

Demande de dérogation mineure – Mme Huguette Dionne/M. Claude Gauthier – Terrain – 1^{er} chemin du lac Clair – Partie du lot 5 911 889 - Position préliminaire.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 4 février 2021 de Mme Huguette Dionne et M. Claude Gauthier, propriétaires d'un terrain situé dans le 1^{er} chemin du lac Clair (partie du lot 5 911 889), visant à autoriser :

- la création d'un terrain constructible avec une largeur en front du plan d'eau de 4.18 mètres inférieure à la norme de 50 mètres prévue au règlement;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 3-2021 le refus de la présente demande;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 22 mars 2021 à 19 h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en défaveur de la demande de dérogation mineure reçue de Mme Huguette Dionne et

M. Claude Gauthier, propriétaires d'un terrain situé dans le 1^{er} chemin du lac Clair (partie du lot 5 911 889), visant à autoriser la création d'un terrain constructible avec une largeur en front du plan d'eau de 4.18 mètres inférieurs à la norme de 50 mètres prévue au règlement. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

064-2021

Contrôle des insectes piqueurs – Renouvellement.

CONSIDÉRANT la résolution 329-2019 par laquelle la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau retient les services de *Conseiller Forestier Roy inc.* pour le traitement des insectes piqueurs;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement pour l'année 2021 au prix de 113 825,25 \$.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau exerce son option pour l'année 2021, concernant le traitement des insectes piqueurs avec *Conseiller Forestier Roy inc.*; mandate cette firme afin d'effectuer, le cas échéant, les demandes nécessaires à l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ; et que Mme le maire Catherine Morissette; et M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

065-2021

Programme "Fonds de mise en valeur des TPI" – Création de sentiers de vélos de montagne – Appui.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau appuie le projet présenté par Développement Falardeau dans le programme "Fonds de mise en valeur des TPI" de la MRC du Fjord-du-Saguenay, visant à créer des sentiers de vélos de montagne à la hauteur du kilomètre 3 de la route du Valinouët. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

066-2021

Programme "Initiative canadienne pour des collectivités en santé" – Passerelle – Chute-aux-Galets – Autorisation de signature.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que M. le secrétaire trésorier et

directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Initiative canadienne pour des collectivités en santé* afin de procéder à des travaux visant à rendre sécuritaire la passerelle de Chute-aux-Galets. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Correspondance:

- 1) Le 29 janvier 2021, Mme Christine Audet, de La Maison ISA-CALACS, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel du Saguenay, sollicitant de la Municipalité, un soutien financier pour aider cet organisme dans cette lutte.
- 2) Le 9 février 2021, MM. François Pelletier et Luc Brodeur, de Unis Pour la Faune (UPF), sollicitant l'appui de la Municipalité par l'adoption d'une résolution ayant pour objectif l'amélioration de la qualité des populations de chevreuils, de l'expérience de chasse et de la mise en valeur des habitats fauniques.
- 3) Le 9 février 2021, Mme Caroline Tremblay, du ministère des Transports du Québec, transmettant à la Municipalité, un rapport synthèse d'inspection générale des ponts situés sur notre territoire incluant les activités d'entretien à réaliser.
- 4) Le 9 février 2021, Mme Ann-Frédéric Lavoie, présidente pour le Festival Gymkhana de Falardeau, sollicitant de la Municipalité, un appui financier pour aider à la tenue de la 13^e édition de ce Festival qui se tiendra du 12 au 15 août 2021.
- 5) Le 11 février 2021, M. Benoît Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, informant la Municipalité, d'une aide financière de 21 870 \$ qui lui est accordée pour soutenir la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité du site de prélèvement des installations de production d'eau potable.
- 6) Le 17 février 2021, l'Association des groupes de ressources techniques du Québec, invitant la Municipalité à adopter une résolution d'appui dans le cadre de leur campagne de sensibilisation auprès du gouvernement pour le financement de logements communautaires et sociaux.
- 7) Le 19 février 2021, Mmes Diane Girard et Michelle Gaudreau, du 34, 4^e Rang, demandant à la Municipalité, un échange de terrain afin de régulariser l'empiètement d'un garage.
- 8) Le 19 février 2021, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, invitant la Municipalité, à mettre en berne le drapeau du Québec dans le cadre de la Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19 qui se tiendra le 11 mars prochain.
- 9) Le 23 février 2021, l'Association pulmonaire du Québec en collaboration avec la santé publique et la ville de Montréal, invitant la Municipalité à se mobiliser pour une réduction de l'herbe à poux.

- 10) Le 24 février 2021, Mme Jan Simpson, présidente Nationale pour le Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes, sollicitant l'appui de la Municipalité par l'adoption d'une résolution relative à leur campagne *Vers des collectivités durables*.
- 11) Le 24 février 2021, Mme Sophie Bolduc, directrice générale pour le Réseau Biblio du Saguenay-Lac-St-Jean, informant la Municipalité du report en 2022 des rencontres visant à discuter de la vision de la bibliothèque et à proposer des pistes de solutions.

067-2021

Échange de terrain – 34, 4^e Rang - Empiètement d'un garage.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau est autorisée à procéder à un échange de terrain avec les propriétaires du 34, 4^e Rang, pour leur permettre de régulariser l'empiètement d'un garage; que les frais de notaire et arpenteur inhérents soient et sont à la charge des propriétaires du 34, 4^e Rang; et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

068-2021

Vente de terrains – Rue Dufour – Autorisation de signatures.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente des lots adjacents 5 912 341 et 5 912 340 d'une superficie de 778.2 m² chacun situés sur la rue Dufour au prix total de 10 894,48 \$ excluant les taxes et honoraires; incluant une clause d'obligation de construction d'une résidence à l'intérieur d'un délai de 18 mois; et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Distillerie du Fjord – Motion de félicitations.

M. le conseiller André Dufour présente en son nom personnel et aux noms des membres du conseil, une motion de félicitations à l'intention de la Distillerie du Fjord, qui a été la lauréate d'une médaille d'or au World Gin Awards 2021 de Londres en plus de la mention Meilleur London dry Gin Canadien. Cette entreprise est une fierté pour notre municipalité.

069-2021

Acceptation des comptes – Au 1^{er} mars 2021.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

39422 - Station service Mercier et frères	450,02 \$
39423 - Transporteurs en vrac de Chicoutimi	2 802,88
39424 - Usinage Z.M.M. inc.	88,53
39425 - WSP Canada inc.	862,31
39426 - Bell Canada	1 308,00
39427 - Dépanneur St-David enr.	709,18
39428 - Dumont-Poirier, Catherine	309,99
39429 - Filles d'Isabelle (Les)	100,00
39430 - Fondation des maladies du cœur	100,00
39431 - Hydro Québec	15 612,85
39432 - SSQ, Société d'assurance-vie inc.	7 783,70
39433 - Dépanneur St-David enr.	505,17
39434 - Émond, Martine	131,00
39435 - Fondation des maladies du cœur	100,00
39436 - Fondation canadienne du rein	200,00
39437 - Hydro Québec	8 307,75
39438 - Leucan	3 000,00
39439 - MRC du Fjord-du-Saguenay	1 500,00
39440 - Annulé	0,00
39441 - Société canadienne des postes	593,31
39442 - Dépanneur St-David enr.	472,38
39443 - Hydro Québec	1 659,33
39444 - Bell mobilité inc.	445,47
39445 - Desforbes, Ann-Sophie	348,00
39446 - Girard, Caroline	32,25
39447 - Vidéotron S.E.N.C.	139,72
39448 - Dépanneur St-David enr.	646,95
39449 - Gaudreault, Chantale Gauthier	38,50
39450 - Hydro Québec	9 266,01
39451 - NDA notaire Jonquière en fiducie	127 644,25
39452 - Noël, Suzie Mme	29,25
39453 - 9190-0738 Québec inc.	2 567,25
39454 - Association des propriétaires du village alpin	1 566,50
39455 - Déneigement H.P. Grenon inc.	716,67
39456 - JRM excavations	73 594,97
39457 - JRM excavations	7 150,00
39458 - Tremblay, Benoît	110,00
39459 - Valineige SA	28 522,13
39460 - Cyrenne, Luc/Pinard, Hélène	3 717,13
39461 - Hydro Québec	9 349,14
39462 - Vidéotron S.E.N.C.	215,52
39463 - Ministre des finances	699,00
39464 - Ministre des finances	699,00
39465 - 9190-0738 Québec inc.	3 397,51
39466 - ADT Canada inc.	113,65

39467 - Allard, Francine	392,51
39468 - A.P.S.A.M.	85,00
39469 - Archambault	376,20
39470 - Astus inc.	165,56
39471 - Atlantis pompe Ste-Foy inc.	89,30
39472 - Blackburn et Blackburn inc.	1 035,16
39473 - Boies, Caroline	55,26
39474 - Brisson, Tremblay, Fleury	5 058,91
39475 - Campagna-Leujeune, Maxime	36,36
39476 - Caouette informatique inc.	1 356,48
39477 - Capitale gestion financière	25,44
39478 - CRSBP Saguenay-Lac-St-Jean	14,92
39479 - Annulé	0,00
39480 - Centre du Bricoleur (Le)	1 752,49
39481 - Citam	34,10
39482 - Cloturex inc.	248,19
39483 - C.O.M.B.E.Q.	436,91
39484 - Conception Pronatek inc.	569,11
39485 - Copies courrier plans LG	125,21
39486 - Déneigement H.P. Grenon inc.	2 650,20
39487 - Développement Falardeau	3 311,28
39488 - Dumont-Poirier, Catherine	11,47
39489 - Ébénisterie Rochefort	21 257,72
39490 - Émond, Lynda	74,37
39491 - Encreco inc.	310,42
39492 - Eurofins Environex	936,77
39493 - Excavation Claude Larouche inc.	6 533,48
39494 - Fonds d'information sur le territoire	75,00
39495 - Fournitures de bureau M.S.	113,60
39496 - Gaudreault, Saucier, Simard, avocats	574,88
39497 - Gaudreault, Chantale	78,95
39498 - Gauthier, Éric	49,24
39499 - Gauthier, Gilles	14,10
39500 - Ger-Ro construction inc.	189 476,60
39501 - Gesticonfort inc.	1 678,29
39502 - GLS Logistics systems Canada ltd	11,36
39503 - Gromec inc.	23,26
39504 - Groupe Ultima inc.	545,00
39505 - Hudon, Daniel	81,84
39506 - Info page inc.	112,57
39507 - Inter-lignes	1 057,45
39508 - Laberge, Guérin et associés	2 012,06
39509 - Lam-É St-Pierre	75,17
39510 - Larouche, Fabien	76,34
39511 - Lavoie, Marc	81,84
39512 - Maîtres d'oeuvre (1993) inc.	2 759,40
39513 - Ministère du Revenu du Québec	19 005,28
39514 - Morissette, Catherine	30,23
39515 - MRC du Fjord-du-Saguenay	27 008,05
39516 - Municipalité de St-Honoré	815,00
39517 - Normandin, Romain	78,73
39518 - Paul, Marcel	81,86
39519 - Pausematic	401,19

39520 - Pompe Saguenay	503,89
39521 - Pouliot, Sébastien	75,17
39522 - Produits B.C.M. Itée	4 020,16
39523 - Produits sanitaires Lépine inc.	259,41
39524 - Le Progrès, Le Quotidien	2 101,75
39525 - Quincaillerie Brideco Itée	249,89
39526 - Raymond Munger (1983) inc.	107,79
39527 - Receveur général du Canada	6 992,20
39528 - Régie des matières résiduelles	494,07
39529 - Soc. Assurance automobile du Québec	5 485,76
39530 - Saulnier, Yves	81,86
39531 - Services Matrec	6 208,13
39532 - Services internet Sag-Lac Wimax inc.	195,35
39533 - Services électroniques Magary	103,42
39534 - Signé Karine fleuriste inc.	100,00
39535 - Simard, Étienne	11,20
39536 - Société canadienne des postes	5 704,21
39537 - S.P.I. sécurité inc.	93,52
39538 - Station service Mercier et frères inc.	2 017,56
39539 - Tech-mix	5 672,95
39540 - Thibault et associés	494,97
39541 - Transporteurs en vrac de Chicoutimi	2 682,67
39542 - Tremblay, Gilles	58,87
39543 - Tremblay, Rémi	55,55
38544 - Tremblay, Simon	81,84
39545 - Unigec inc.	14 113,18
39546 - Valineige SA	4 400,67
39547 - Variétés L.C.R. inc.	326,76
39548 - Vertical périphériques inc.	1 309,50
39549 - Ville de Saguenay	1 162,68
39550 - Ville d'Alma	2 748,25
39551 - Vitres d'autos régionales inc.	390,92
39552 - WSP Canada inc.	862,31

Je, soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

M. le conseiller Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (20 h 26).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**